

Artistes et employabilité: vers une conscientisation professionnalissante

Charles Calamel

► **To cite this version:**

Charles Calamel. Artistes et employabilité: vers une conscientisation professionnalissante. 2011. <hal-00927051>

HAL Id: hal-00927051

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00927051>

Submitted on 10 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARTISTES ET EMPLOYABILITÉ :

VERS UNE CONSCIENTISATION PROFESSIONNALISANTE ?

Auteur : Charles CALAMEL – 15/06/2011

RÉSUMÉ

Cet article étudie à quelles conditions les artistes allocataires du rsa peuvent trouver les ressources nécessaires pour aller vers l'emploi. La clarification de leur projet professionnel suscite de nouvelles représentations de l'exercice métier et transforme savoirs et rapport au savoir pour une meilleure employabilité. L'insertion professionnelle et sociale du public spécifique artiste reste difficile car très éloigné de l'emploi, et la question de l'accompagnement vers une autonomie économique se pose à l'ensemble des acteurs qui ont en charge le suivi social de ces bénéficiaires.

INTRODUCTION

Cet article étudie à quelles conditions les artistes allocataires du Revenu de Solidarité Active (rsa) peuvent trouver les ressources nécessaires pour aller vers l'emploi. L'insertion professionnelle de ce public spécifique, très éloigné de l'emploi, se caractérise justement par une marginalité dans ce domaine. La question de l'accompagnement social est alors déterminante. Le Département de Paris en charge du financement du rsa a cherché à favoriser l'employabilité de ce public en difficulté, et a souhaité lui apporter quelques propositions d'orientation afin qu'il puisse se rapprocher de l'emploi et gagner en autonomie économique. L'accompagnement social joue un rôle décisif dans l'action de sensibilisation des savoirs professionnels et suggère à l'allocataire une occasion d'agir sur son rapport au savoir, selon les définitions de B. Charlot (2000) et de J. Beillerot (1992). Le diagnostic du projet professionnel devient l'enjeu principal pour aider l'individu à conscientiser les freins qui font obstacle à la réussite d'une insertion professionnelle stable et durable.

L'article est construit en quatre parties : une première qui présente le contexte et la problématique de la recherche en rappelant la mise en place du dispositif départemental d'accompagnement des allocataires au rsa ; une seconde partie définit l'insertion professionnelle, la notion d'accompagnement et la théorie de l'expérience, comme concepts clés pour l'étude ; une troisième aborde les données principales collectées par entretiens individuels, et enfin une dernière partie propose une interprétation des principaux résultats obtenus.

I – Contexte et problématique de la recherche

Cette étude s'inscrit dans une démarche départementale inédite d'accompagnement des artistes allocataires du rsa vivant à Paris. Elle vise à comprendre les effets d'une prestation de diagnostic du projet professionnel placé au centre du dispositif de suivi social et individualisé des allocataires. La problématique de recherche pose plusieurs défis tant au département de Paris qui souhaite réduire le nombre de bénéficiaires du rsa, qu'aux prestataires qui ont en charge le suivi social individualisé et l'accompagnement professionnel des allocataires vers le retour à l'emploi.

- Une lecture actualisée du statut des artistes

Une tendance actuelle traduit l'employabilité comme le niveau de capacité d'une personne à occuper un emploi et à faire face à l'évolution du métier pour atteindre un degré suffisant d'autonomie économique (Menger, 2003). Néanmoins, si le projet professionnel d'un artiste est le socle de son employabilité, elle ne lui garantit pas nécessairement un emploi.

Dans le milieu artistique, il faut de fait distinguer les notions de travail de celles de l'emploi. En effet, tout travail artistique est à considérer comme une *praxis*, qui est loin de donner lieu à un emploi stable et durable. Un même travail peut pour certains, prendre plusieurs formes d'emploi. Par travail, on entend habituellement *une activité réalisée ou à réaliser qui correspond à une fonction de production* ; le terme emploi renvoie davantage à *une forme juridique de l'exercice de l'activité liée à la rémunération*. Ainsi, l'emploi apparaît comme l'enveloppe juridique et administrative du travail.

On observe une réelle précarité des pratiques artistiques, quelles que soient les expressions exécutées. La plupart des artistes sont massivement considérés comme des « précaires du travail » (Menger 2010) c'est-à-dire qu'ils participent à une activité productive non valorisée, à un travail mal rétribué et faiblement reconnu ; mais ils sont aussi considérés comme des « précaires de l'emploi », du fait même que leurs activités se fondent sur une incertitude à l'emploi, conjuguées à une faible prévisibilité d'un avenir professionnel stabilisé. L'artiste est ainsi comparable au travailleur saisonnier sans saison, et son statut de « précaire » l'écarte de la norme traditionnelle du statut d'employé. Selon cette description, les artistes allocataires du rsa forment un public fortement fragilisé qui nécessite une approche adaptée pour étudier leur projet d'insertion, sans perdre de vue les perspectives dynamiques de leurs capacités de travailleur employable. C'est là un des défis de la problématique posée au Département, d'où l'hypothèse selon laquelle l'employabilité est intimement liée au projet professionnel, et l'utilité d'en avoir une lecture claire doit favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie économique, juridique et administrative de l'allocataire.

• **Le dispositif d'accompagnement départemental**

En 2006, le nombre d'artistes allocataires du Revenu Minimum Insertion (rmi) à Paris était en forte hausse et approchait 8 500 inscrits, soit environ 18% des bénéficiaires au minima social. Dans les statistiques officielles (Amar & al. 2004), le Département parisien comptabilise le plus d'individus évoluant dans le domaine des arts et de la culture ; la capitale permet une forte concentration, tout en garantissant l'anonymat culturel utile à la polyvalence des activités professionnelles.

Comme les Conseils généraux ont en charge le financement du rsa, la Ville de Paris a mis en place, de façon unique en France, un dispositif d'accompagnement social spécifique pour le public artiste¹.

De fait, ce dispositif met en comparaison deux politiques d'accompagnement en matière de suivi social : une politique départementale d'accompagnement prenant en compte les allocataires aux difficultés sociales (santé, famille, logement, profession) très éloignés de l'emploi ; une politique d'insertion assurée par Pôle-Emploi destinée aux allocataires relativement proches de l'emploi. Pour autant, la problématique de l'insertion professionnelle reste la difficile recherche d'une activité régulière et stable conduisant à une autonomie économique.

Depuis décembre 2007, trois types d'accompagnement ont été administrés par la DDEES² de Paris : 1) le pôle SAS ayant pour mission le diagnostic du projet professionnel s'effectuant dans un temps très court (deux semaines maxi) ; 2) le Bilan de Compétences Artiste (BCA) qui organise sur une période de trois mois et étudie les compétences à transférer ; 3) l'Accompagnement Vers l'Emploi (AVE) qui s'accomplit dans une période de six mois et vise un passage réussi de l'allocataire dans l'emploi. L'ensemble de ces prestations constitue le programme départemental d'accompagnement spécifique. C'est la prestation du pôle SAS que nous allons maintenant décrire, car elle fournit ici la collecte des données à partir desquelles on peut interpréter les premiers effets du dispositif sur l'insertion professionnelle des artistes et sur la qualité de l'accompagnement du suivi social individualisé.

¹ Le public artiste prend en compte les acteurs des diverses expressions artistiques mais aussi les techniciens évoluant dans les milieux artistiques.

² La Direction Départementale du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, bureau de l'Insertion et de l'Economie Solidaire (DDEES).

- **Le pôle SAS**

Les objectifs opérationnels du pôle SAS sont de communiquer au référent social qui est en charge du suivi de l'allocataire au rsa, des éléments objectifs pour l'accompagner. Le postulat méthodologique de la prestation SAS est que la clarification du projet professionnel favorise la réussite de l'insertion professionnelle. Ainsi, l'outil de diagnostic doit valider si l'allocataire évolue bien dans une économie artistique et culturelle, et si son projet peut le conduire à une autonomie économique à court, moyen ou long terme. La prestation s'adresse à toutes les expressions artistiques : musique, danse, théâtre, arts plastiques (peinture, sculpture), arts visuels (photographie, vidéo), écriture (auteur, compositeur, interprète) etc., mais aussi aux métiers techniques des arts : régisseur plateau, technicien lumière, ingénieur du son, décorateur cinéma et audiovisuel, monteur vidéo, scénographe, infographiste, etc.

Le pôle SAS s'organise en 3 séances d'entretien et en un bilan rédigé, transmis à l'allocataire, à son référent social et au bureau de l'institution départementale. Les séances s'organisent à raison d'une à deux fois par semaine, en fonction des agendas. Les activités travaillées sont prioritaires à la prestation, mais en règle générale, un délai de trois semaines suffit à la finalisation d'un diagnostic et des préconisations d'orientation (confirmation ou bifurcation professionnelle).

II - L'accompagnement à l'insertion professionnelle

Dans cette partie théorique de l'article, trois concepts clés sont à définir, car ils structurent le cadre de référence de la recherche : le concept d'insertion professionnelle, d'accompagnement et la théorie de l'expérience.

Le concept d'*insertion professionnelle* désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système. L'insertion couvre l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement social. Le concept d'insertion professionnelle est indissociable du concept de socialisation (Castel, 1995), car pour être inséré l'individu doit intérioriser un ensemble de valeurs, de normes et de règles communes. Cela signifie d'avoir une place, être assuré d'une position sociale différenciée et reconnue (statut, rôles, fonctions). Les travaux de Cohen Scali (2001) qui étudient l'identité professionnelle et ses modes de construction, en traitant les aspects de la socialisation par le travail, sont intéressants, tant ils illustrent les effets de l'intégration sociale en entreprise sur certaines dimensions de l'identité, et définissent le poids des représentations de l'avenir et le niveau d'estime de soi dans l'action d'insertion.

Egalement, les travaux de Beaud et Pialoux (2003) permettent de préciser les effets plutôt positifs des politiques d'insertion, mais à l'égard des chômeurs les plus qualifiés, ce qui confirme un renforcement du traitement économique du chômage au détriment d'un traitement social (Wuhl, 2007).

Toutefois, la panoplie de dispositifs d'appellations diverses (Gélot & Simonin, 1996) montre effectivement que les meilleurs résultats sont produits par les contrats d'insertion en entreprises complétés par les actions de formation et de suivi social.

La loi du rmi votée en 1988 lors d'une période de reprise de l'économie et de l'emploi a été remplacée par la loi de 2009 sur le rsa. Impulsée par M. Hirsch, elle est née du constat que les conditions de la pauvreté, liées essentiellement à la privation de l'emploi au début du rmi, s'étaient considérablement modifiées avec l'amplification du travail précaire et/ou à temps partiel. Le dispositif du rsa a nécessité la réorganisation du service public en 2008 entre l'ANPE et l'Unédic au sein de Pôle Emploi, supposé favoriser le suivi individualisé des individus privés d'emploi. Ce changement principal introduit par le rsa consiste en l'attribution d'une allocation complémentaire sous condition de ressources à des travailleurs en emploi, mais à faibles revenus ; pour les allocataires éligibles au rsa, l'accès à l'emploi faiblement rémunéré entraîne le maintien d'une partie de l'allocation en fonction d'un plafond ressource, et donc l'amélioration du revenu global. C'est par la clarification du dispositif de suivi social que l'on peut mieux saisir le concept d'insertion professionnelle du point de vue de l'utilisateur.

Le second concept clé pour l'étude est celui d'*accompagnement* (Paul, 2010) qui n'est pas évident à définir, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la thématique de l'accompagnement renvoie à d'autres thèmes eux aussi mobilisés dans le cadre de l'accompagnement, et aussi parce que l'accompagnement est un concept non stabilisé, dont les pratiques s'inventent avec chaque personne.

Mais si le terme accompagnement n'est pas normé, il émerge néanmoins un besoin de repères et de balises : la notion se rapproche de celle de *counseling* (secourir), du *parrainage* (accueillir), du *mentoring* (précepter), du *compagnonnage* (apprendre), du *sponsoring* (soutenir), du *coaching* (entraîner). En réalité, toutes ces notions s'adressent chacune à des problématiques différentes, et font appel à des valeurs anciennes.

Aujourd'hui, trois modèles d'accompagnement ressortent prioritairement : thérapeutique (mobiliser les ressources de la personne et non pas se substituer à elle) ; maïeutique (aider l'individu à se situer et se connaître lui-même) ; initiatique (aider le changement de statut par le passage de rites initiatiques).

Le concept d'accompagnement se situe entre la tradition et la post-modernité. Autrement dit, traditionnellement l'individu se conformait à des lois extérieures dans une forme d'hétéronomie tandis qu'aujourd'hui, il doit trouver en lui-même les ressources pour gagner son autonomie. C'est dans cette démarche que le concept d'accompagnement prend toute sa dimension actuelle, renvoyant à l'analyse des situations de dialogue, d'interlocution, d'intersubjectivité qui conduit chacun à l'autonomie et à la découverte de critères qui lui permettent de se positionner.

L'évolution des actions d'accompagnement a entraîné une évolution de la notion de difficulté qui dépasse l'étymologie du mot. Aujourd'hui par exemple, on « coache » les cadres de l'entreprise, mais on « accompagne » les demandeurs d'emploi. L'accompagnement devient une intervention dans les phases de transitions pour tous les publics, des jeunes aux seniors, en ce sens que l'objectif n'est plus de faire acquérir de nouveaux comportements, mais de développer « ce qu'est la personne ». Ainsi la trajectoire professionnelle d'un individu peut se modifier au cours de l'accompagnement.

La fonction de l'accompagnement s'organise alors et se définit entre les actions guider et escorter (veiller sur) ; entre escorter et conduire (surveiller) ; entre guider et conduire (éveiller). Le diagnostic du projet professionnel s'inscrit dans cette philosophie et constitue sa mise en œuvre méthodologique.

Enfin, la notion d'accompagnement doit être observée du côté de l'accompagnateur, et aussi du côté de l'accompagné. Les travaux de Paul Fustier (2008) notamment sur la théorie de l'accompagnement de la vie ordinaire en institution permettent d'activer une réflexivité sur les significations que prennent pour la personne accueillie les dispositifs institutionnels et les pratiques de ceux qui en ont la charge.

L'organisation de ces concepts sur le terrain de la recherche pour le département de Paris se met en place à travers la méthodologie de diagnostic du projet professionnel des artistes allocataires du rsa. Le cadre théorique de ce diagnostic repose sur une théorie de l'expérience pour deux raisons essentielles : elle souligne une réelle concordance entre le fonctionnement professionnel et créatif des artistes, et elle s'adresse à tous les artistes, quels que soient les disciplines et modes d'expression.

La *théorie de l'expérience* prend en compte trois principes fondamentaux de l'action (Dubet 1994) : la *vocation* (du peintre, musicien, comédien ou réalisateur) ; le *projet* et l'*intégration sociale*.

Du point de vue de l'employabilité, la théorie de l'expérience permet une lecture objectivée du fonctionnement professionnel, et une manière concrète d'aborder « l'agir » dans toutes les situations expérientielles (Calamel, 2010). Elle devient alors un cadre de lecture pertinent de l'employabilité des artistes (Calamel & Pesce, 2008) tant elle appréhende le sujet comme un acteur entre deux états toujours en mouvement.

Selon les définitions les plus courantes, l'expérience est une connaissance acquise par la pratique. D'Aristote à Hegel en passant par Kant, le concept d'expérience s'affine toujours, selon les domaines des sciences humaines qui l'utilisent comme la sociologie ou les sciences de l'éducation. Il s'agit ici de le rendre concret et approprié à la démarche artistique en redéfinissant ses trois dimensions :

- La dimension *Vocation* ; issue du système de subjectivation, elle représente l'artiste comme un sujet critique qui, confronté à l'environnement, révèle à la fois éthique et croyances pour sa propre culture. Ses choix et prises de position nécessitent une argumentation formulée de ses actions de productions artistiques qui s'appuient sur des valeurs : les siennes propres (originelles) ou bien celles, fortuites, du milieu dans lequel il évolue (contingentes).

- La dimension *Projet* ; issue du système d'interdépendance (Touraine, 1966), elle pointe la capacité de l'artiste à se réaliser dans l'idée qu'il se fait de ses intérêts dans un environnement conçu comme un marché. Le projet peut être perçu comme le résultat d'un jeu stratégique dans lequel l'artiste prend place. Le Projet s'exprime par la formulation d'une projection de soi (Boutinet, 1992) consentie et rationnelle ou par adhésion au projet d'un autre artiste.
- La dimension *Intégration* ; issue du système de socialisation, elle définit les appartenances et affiliations de l'artiste à son réseau relationnel. Le monde artistique fonctionne essentiellement en réseau, multipliant les échanges de savoirs formels et informels (Perrenoud, 2005). Mais ce réseau relationnel se constitue avec des hauts et des bas, conduit une variable bipolaire : intégration active ou intégration à réactiver.

Ces trois concepts clés ainsi définis ont permis la mise en place d'une méthodologie exploratoire pour diagnostiquer le projet professionnel des artistes allocataires du rsa.

III - Méthodologie de la recherche

L'objectif de la recherche est d'étudier les effets de la prestation du pôle SAS auprès des allocataires. Le corpus est constitué à partir des entretiens réalisés de 2008 à 2011 auprès de 486 allocataires. Les données sont archivées par une structure qui met en œuvre la prestation pour le Département. La technique d'entretien est basée sur une adaptation de la méthode d'entretien d'explicitation (Vermesch, 1996). A partir du récit d'expérience des allocataires, une carte conceptuelle (Gowin & Novak, 1984 ; Marchand, 2000) est élaborée qui permet au fil de trois séances, une interprétation partagée du récit de vie (Pineau 2007) des allocataires. Le tableau ci-dessous présente les résultats quantitatifs.

Total	486					
Femmes	182					
Hommes	304					
Abandon	8					
Sorties	Femmes	Total %	Hommes	Total %	Ensemble	%
BCA	29	16%	47	18%	75	17%
AVE / PAE	7	3%	29	10%	34	7%
Création d'activité entreprise	20	12%	23	7%	43	9%
Format° Qualifiante (FQ)	17	9%	14	5%	31	6%
Format° Continue (FC)	12	7%	12	4%	24	5%
Confirmation métier	29	16%	52	17%	81	16%
Bifurcation professionnelle	53	29%	106	35%	159	32%
Suivi Santé	8	5%	12	4%	20	4%
CDI	6	3%	6	2%	12	3%
Abandon	2		5		7	
	182	100%	304	100%	486	100%

Note de lecture: Total représente le nombre total d'allocataires reçu dans le cadre du pôle SAS. La rubrique Femme, Homme correspond à la répartition par genre des publics reçus. La rubrique Abandon indique le nombre d'allocataires qui ont quitté le dispositif avant la fin de la prestation. La colonne Sorties représente les préconisations d'orientation à l'issue des entretiens du pôle SAS en terme de Bilan de Compétence (BCA), etc. La colonne Femme indique les allocataires du sexe féminin qui ont été reçus dans le cadre des entretiens et la colonne suivante les exprime en pourcentage. Le principe se reproduit dans les colonnes suivantes.

Sources: DDEES. Direction Départementale de l'Emploi et de l'Economie Solidaire.

On constate que 486 allocataires ont suivi le dispositif de diagnostic (182 femmes et 304 hommes). On note 75 sorties vers le BCA soit 17% des allocataires reçus ; 34 vers AVE (7%) ; 55 vers des formations qualifiantes (F°Q) ou certifiantes (F°C) soit 11% ; 159 vers une bifurcation professionnelle (32%) ; enfin 43 orientations vers la Création d'entreprise (9%), contre 81 confirmation métier (16%).

Ces chiffres peuvent être interprétés de la manière suivante : le % d'orientation en BCA renvoient à la nécessité de faire le point sur le projet professionnel : le BCA est prescrit lorsque le projet n'est pas clairement défini : ce manque de clarté freine l'employabilité. Le % d'orientation en formations (FQ / FC) souligne la nécessité de développer des compétences supplémentaires pour rendre pertinente l'employabilité. Le % d'orientation en AVE confirme le nombre d'individus capables d'adopter une posture d'entrepreneur grâce aux apports professionnalisants du dispositif départemental.

Le tableau montre 32% des allocataires en *bifurcation professionnelle conseillée*, ceci afin de repenser une nouvelle employabilité. Par exemple en s'accordant un temps pour reconstituer quelques droits d'auteur ou d'ouverture à un régime social. Enfin, la ligne « confirmation » recense les allocataires qui n'ont pas besoin du dispositif départemental ni du suivi individualisé. Ainsi, aux extrémités de l'accompagnement (*confirmation métier / bifurcation professionnelle*) le diagnostic du projet fournit un puissant éclairage sur l'employabilité des artistes allocataires du rsa vivant à Paris.

Dans les lignes intermédiaires du tableau, on remarque que 9% des allocataires peuvent envisager une « création d'activité » en développant un outil juridique capable de supporter les futures activités de l'allocataire et son insertion professionnelle. Il s'agit pour lui de repenser tous les aspects de son employabilité sans négliger les revenus et les salaires, et faire évoluer sa manière de faire son métier, notamment dans sa mise en œuvre. On constate un taux plus élevé d'hommes qui envisage une modification de leur statut : les hommes sont ici plus entreprenants que les femmes. Enfin, 35% des allocataires peuvent utiliser le dispositif d'aide (BCA, AVE, FQ et FC) pour modifier l'exercice du métier. Ainsi, ils conviennent d'une autre manière de penser, de faire, d'organiser leurs activités professionnelles.

IV – Une interprétation du corpus

• Du travail à l'emploi

A travers les propos des artistes, on perçoit des dynamiques différentes à l'insertion professionnelle :

« Tous les matins, je fais des exercices sur l'instrument, et j'ai parfois des répétitions l'après-midi. Mais comme j'accompagne un prof de danse, je joue tous les jours de la semaine. Les mercredis, j'enseigne à l'école de musique. Les vendredis et samedis, souvent je joue dans des bars musicaux avec différents orchestres ». (Philippe M., pianiste ; extrait de verbatim).

Cette figure type du fonctionnement artiste correspond à celle qui a un travail et plusieurs emplois. Ses sources de rémunérations sont multiples et son intégration est *assurée*. En revanche, si sa pratique artistique (travail) n'était pas entretenue par les exercices du matin, il perdrait petit à petit sa capacité à répondre aux opportunités d'emploi et à être employable. L'intégration devient *laborieuse* :

« je peins par période et quand je m'inscris dans une démarche de production, il n'y a que la peinture qui compte. Quand je sors, c'est pour aller « poser sur quelques murs dans les tunnels du métro ». Les galeristes et marchands d'art, il faut que j'aie les voir, mais pour ça, je dois attendre que toute ma série soit nickel ». (Guillaume D., artiste peintre ; extrait de verbatim).

Parce que l'artiste réserve toute son énergie à sa pratique, il s'écarte régulièrement des réseaux relationnels, et des opportunités à créer des situations d'emploi. Son intégration devient *incertaine* :

« mon problème de santé m'a obligé à interrompre mes relations professionnelles, et à me couper de mon réseau. J'avais des difficultés pour parler, et toutes mes activités dans la postsynchro doublage de film, je ne pouvais plus les faire. Mon réseau ne devait pas savoir ce qui m'arrivait, cela aurait porté préjudice à la confiance qu'on pouvait avoir envers moi ». (Céline M., comédienne ; extrait de verbatim).

Le manque d'emploi et la rupture même brève avec la pratique professionnelle et l'activité artistique fragilisent considérablement l'allocataire. Ainsi, son employabilité diminue du fait d'une intégration *disqualifiante*. Le tableau ci-dessous classe les effets sur l'intégration de l'individu en fonction de son rapport au travail et de son rapport à l'emploi.

Rapport au travail Rapport à l'emploi	+	-
+	Intégration assurée	Intégration laborieuse
-	Intégration incertaine	Intégration disqualifiante

Dans les représentations sociales des artistes, le travail est plutôt synonyme d'activité, de tâches à réaliser, de fonctions à maintenir, et de productions à élaborer et diffuser (commercialiser) ; l'emploi représente davantage un cadre juridique pour chaque exercice rémunéré. L'emploi est donc l'enveloppe juridique et administrative du travail, renforçant l'idée que tout travail ne conduit pas forcément à l'emploi, encore moins stable et durable. En revanche, l'exécution d'un même travail peut prendre plusieurs formes et s'apparenter à l'emploi. Il est donc important d'admettre que l'identité sociale et professionnelle de l'artiste se construit par l'exécution de tâches réalisées plutôt que par l'emploi occupé.

Ce point de vue analytique tend à préciser le lien tenu entre le mode d'emploi et le mode de vie (emploi/vie familiale ; emploi/consommation ; emploi/notoriété), et la nécessité d'accompagner ce public précarisé par un suivi social individualisé et une conscientisation de son employabilité.

Les artistes se retrouvant dans cette précarisation d'exercice professionnel, forment de fait un groupe homogène face à la précarité : une précarité du travail, la contribution à une activité productive non valorisée, ou encore celle d'un travail mal rétribué ; une précarité de l'emploi, en termes d'incertitude à l'emploi, ou un manque de prévisibilité de l'avenir professionnel. L'artiste allocataire du rsa est donc un professionnel à considérer comme très éloigné de l'emploi, et même s'il réussit à obtenir quelques contrats de travail, il se distingue des normes habituelles de l'emploi.

Ces résultats rappellent qu'on ne peut comprendre le travail des artistes, qu'en prenant en compte les caractéristiques de leurs emplois ; et c'est en comparant le rapport au travail et le rapport à l'emploi de chaque allocataire que l'on peut émettre un bilan pertinent et envisager des préconisations d'orientation dans une perspective dynamique de réussite du projet professionnel.

- **Une transformation des savoirs**

Les allocataires n'ayant pas de projet professionnel clairement défini éprouvent plusieurs difficultés à construire une stratégie efficace pour créer les opportunités d'emploi et répondre favorablement aux attentes du réseau relationnel. Ce manque de clarification justifie un accompagnement individualisé car il traduit bien souvent un manque de distance critique, et une confusion entre les aspirations personnelles de l'artiste et les réalités du marché du travail. Lorsque le projet n'est pas clairement défini, on constate généralement dans la tension « Projet/Intégration » les manques d'une maîtrise technique : l'individu ne maîtrise pas les codes, les règles, les normes en vigueur dans le réseau à intégrer. Cependant, ce ne sont que des compétences à acquérir et potentiellement accessibles à n'importe quel individu.

Le diagnostic insiste sur l'état du projet professionnel, permettent la mise en lumière de savoirs et savoir-faire manquants ou à actualiser. Le diagnostic joue alors le rôle de la phénoménologie (Vermesch, 1996 b) qui permet à l'individu de porter un regard analytique sur son expérience en vue d'une théorisation de sa capacité à un agir professionnel redéfini. Il conduit l'individu à interroger son rapport au métier, soit par une autodirection en formation (Carré, 1997) soit en recherchant des formations professionnalisantes.

Les effets du diagnostic sollicitent les connaissances et les ressources (cognitives, instrumentales et comportementales) à mobiliser pour gérer l'évolution du métier et la réussite du projet (Piaget 1974). La relation duelle diagnostiqueur/diagnostiqué permet de glisser d'une centration exclusive portée sur le contenu du projet vers une analyse objectivée de l'employabilité, que la démarche

d'accompagnement social tend à se transformer entre l'allocataire et les acteurs sociaux de son parcours d'insertion.

- **Un effet miroir**

Le diagnostic du projet professionnel a pour effet de développer chez l'allocataire une analyse d'un triple rapport : un rapport à soi ; un rapport à l'autre ; un rapport à l'action. Cette analyse se conjugue aux ressentis qui, dès lors qu'ils sont formalisés dans le cadre des entretiens d'explicitation, deviennent pour chacun des « outils » interrogation de l'estime de soi. La vision de soi qui est un des trois piliers de l'estime de soi s'en retrouve renforcée (André, 2009).

L'expérience que nous avons vécu façonne ce que nous vivons (Tomasella 2012). La relation duelle évoqué plus haut par l'explicitation de l'expérience devient triangulaire et ouverte. Le diagnostic crée le tiers symbolique (Green 2010) constitué par la dimension exploratoire et analytique de l'expérience. Lorsque la relation établie favorise la mise en confiance des acteurs en présence, le diagnostic agit comme le miroir d'une réalité intérieure constructive.

Le diagnostic des multiples facettes du projet joue un effet d'un miroir pour la construction identitaire de l'artiste en recherche de stabilité d'emploi. En réalité, le diagnostic active les capacités réflexives (Guillaumin 2009), en proposant à chaque allocataire les deux étapes de l'acte réflexif : un temps de mise en suspension dans l'action ; un temps de renversement sur l'action (Breton, 2009). Le diagnostic interroge les savoirs et le rapport au savoir de l'allocataire pour l'engager alors une problématisation de sa situation face à l'emploi et d'une meilleure employabilité.

EN GUISE DE CONCLUSION

Cette étude du dispositif départemental et du diagnostic du projet professionnel interroge une forme d'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes allocataires du rsa. La prestation en elle-même fonctionne pour tous les acteurs ayant recours à ce dispositif ou ayant en charge sa mise en œuvre. Il permet de clarifier concrètement pour chacun d'eux une trajectoire, des orientations, un suivi individualisé objectif. Le diagnostic a pour effet de sensibiliser le professionnel à une pratique réflexive consciente sur son métier, ouvrant l'individu sur des perspectives diverses : recherche de nouvelles compétences, modifications de connaissances incorporées ou à actualiser, reconstitution de réseaux relationnels.

Enfin, ce qui ressort de façon générale pour la majorité des cas ; c'est que la problématisation de la situation vécue par l'allocataire aide ce dernier à débloquer des ressources indispensables à la mise en dynamique de son insertion professionnelle, réfléchies et conscientisée.

Au regard des concepts d'insertion professionnelle et d'accompagnement, Les objectifs opérationnels du diagnostic favorisent la reconnaissance des capacités de l'individu au sein du processus de développement personnel (Honneth 2000) et montrent le passage progressif d'une « relation d'aide » à une « aide à la relation » (Paul 2010). La prestation de diagnostic du projet professionnel s'inscrit véritablement comme démarche d'objectivation du suivi individualisé du point de vue du référent social et de la mise en œuvre d'un processus d'accompagnement de l'individu à faire face à son employabilité.

BIBLIOGRAPHIE

- Amar M., & Koubi M., « Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001 », In *Division Salaires et revenus d'activité*. . Emploi, salaires et gestion de la main-d'œuvre. Insee ; N° 978 - Juillet 2004
- André C., *L'estime de soi*, Odile Jacob, Paris, 2009
- Beaud S. & Pialoux M., *Violences urbaines, violence sociale : genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

- Beillerot J., *Savoir et rapport au savoir*, Paris, Editions Universitaires, 1992.
- Bourdieu P., *Penser l'art à l'école*, Arles, Actes Sud, 2003.
- Boutinet J-P., *L'anthropologie du projet*, Paris, PUF, 405 pages, 1992.
- Calamel C., *Le jazz comme science d'éducation : vers un modèle explicatif de la formation des savoirs du jazzman*. Thèse de doctorat ; 359 pages, Université Paris X – Nanterre B.U., 2010.
- Calamel C., Pesce S., Entre vocation, projet et intégration : le contrat de volontariat est-il un moyen d'inscription sociale de l'artiste ? in : *Transition professionnelles dans le monde associatif et l'animation*. Dir. Raibaud, Y. & Gallibour, E., 242 pages, L'harmattan, Paris, 2009.
- Carré Ph., Moisan A., Poisson D., *L'autoformation*, Paris, PUF, 224 pages, 1997.
- Coquelle, C. *Attention Projet*, Revue Française de Sciences sociales, Formation & Emploi, CEREQ, 1994.
- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, Folio-essais, 1995.
- Charlot B., *Du rapport au savoir*, 112 pages, Anthropos, Paris, 2002.
- Cohen Scali V., *Socialisation professionnelle et transformations identitaires chez les jeunes*. Paris, Psychologie du travail et des organisations, Vol 7, n°3-4, 2001.
- Dubet F., *La Sociologie de l'expérience*, 271 pages, Seuil, Paris, 1994.
- Fustier P., *Les corridors du quotidien. La relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants*, Paris, Dunod, 2008.
- Gélot D. & Simonin B., « Evaluation de la politique de l'emploi, un bilan partiel des pratiques depuis la fin des années 70 », In *40 ans de politiques de l'emploi*, Paris, La Documentation française, 1996.
- Green A., *Illusions et désillusions du travail psychanalytique*, Paris, Odile Jacob, 2010.
- Guillaumin, C., Pesce, S., & Denoyel, N., 2009, *Pratiques Réflexives en Formation. Ingéniosité et Ingénieries émergentes*, 226 pages, L'Harmattan, Paris.
- Honneth A., *La lutte pour la reconnaissance*, 240 pages, traduit de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Le Cerf, 2000.
- Loriol M., *Qu'est-ce que l'insertion*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Menger P.M., Un pas vers l'utopie, in *Artistes en 2020. Variations prospectives*. Paris, IRMA, 2010.
- Menger P-M., *Portrait de l'Artiste en Travailleur*, 96 pages, Seuil, La République des idées, Paris, 2003.
- Novak JD. & Gowin DB., *Learning how to learn*, New York, Cambridge University press, 1984.
- Observatoire des métiers, *Les métiers qui bougent in les Essentiels*, 2001.
- Paul M. *Le concept d'accompagnement*. Note de synthèse effectuée à partir d'une intervention de Maela Paul, C2R Bourgogne, 2004.
- Paul M., *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*. L'Harmattan, Paris, 2010.
- Perrenoud P., *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Paris, ESF, 6^{ème} édition, Paris, 2005.
- Piaget J., *Réussir et comprendre*, PUF, 253 pages, Paris, 1974.
- Pineau G., *Histoire de vie*, Paris, Que sais-je, 2007.
- Tomasella S., *Le transfert, Pour qui me prenez-vous ?* Paris, Eyrolles, 2012.
- Touraine A., *La sociologie de l'action*, 475 pages, Hachette, Livre de Poche, Paris, 1966.
- Vermersch P., *L'entretien d'explicitation*, 221 pages, ESF. 2ème édition, Paris, 1996.
- Vermersch P., *Pour une psycho-phénoménologie*, Expliciter n° 13, Février 1996, p. 1-6
- Wuhl S., *Discrimination positive et justice sociale*, Paris, PUF, 2007.
- Centre d'études de l'Emploi, 2007, *Les intermittents du spectacle : une réforme inéluctable ? in Connaissance de l'emploi*. N° 40 Mars 2007.